



COMMUNE DE
MARTIGNY-COMBE

Martigny-Croix, le 11 décembre 2025

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 11 DECEMBRE 2025

Il est 19h15 lorsque M. le Président ouvre la séance.

Il salue cordialement les 49 participants à l'assemblée en les remerciant de leur présence.

M. le Président informe en préambule que nous avons le plaisir d'accueillir au sein de notre Administration depuis le 15 septembre 2025 notre nouveau responsable financier M. Robert Dalliard. Son arrivée s'est faite dans un contexte exigeant, en pleine préparation du budget 2026. Il ajoute que, pour garantir une transition fluide et respecter le calendrier, la fiduciaire Nofival SA a piloté l'ensemble du processus budgétaire. Le travail a été réalisé en étroite collaboration entre Nofival, M. Dalliard et le Conseil communal, ce qui a permis de présenter aujourd'hui un budget cohérent et rigoureusement préparé. Il précise que comme c'est la fiduciaire qui a conduit ce travail, c'est son directeur M. Maxime Lamercy qui présentera ce soir les budgets.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée officiellement le 21 novembre 2025 par affiche apposée au pilier public. Cette convocation a été publiée sur le site internet communal et un envoi daté du 27 novembre 2025 a également été distribué à tous les ménages.

Le procès-verbal de l'assemblée du 5 juin 2025, le budget 2026 de la Bourgeoisie, la planification financière 2026-2029 ainsi que le dossier du projet de réfection des projecteurs des stades du FC La Combe ont été tenus à la disposition des citoyens du 21 novembre au 11 décembre 2025 au bureau communal et publiés sur le site internet communal.

L'ordre du jour suivant établi par le Conseil communal est rappelé par M. le Président :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 juin 2025.
2. Présentation du projet de réfection des projecteurs des stades du FC La Combe.
3. Approbation du projet de réfection des projecteurs des stades du FC La Combe ainsi que du crédit d'engagement y relatif et son financement.
4. Approbation du prêt financier de la Bourgeoisie à la Municipalité.
5. Présentation de la planification financière 2026-2029.
6. Présentation du budget 2026 de la Bourgeoisie.
7. Approbation du budget 2026 de la Bourgeoisie.
8. Divers.

Scrutateurs

Deux scrutateurs sont désignés, à savoir M. André Cavin et M. Vincent Giroud.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 juin 2025

M. le Président informe que le procès-verbal de l'assemblée du 5 juin 2025 a été tenu à disposition des citoyens au bureau communal et il est publié sur le site internet communal, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation du projet de réfection des projecteurs des stades du FC La Combe

M. Nathan Tornay, conseiller en charge des affaires bourgeoises, présente avec M. Mehdi Pillet, président du FC La Combe, le projet de réfection des projecteurs des stades du FC La Combe.

M. Tornay précise que la commission bourgeoise lors de sa séance du 14 mai 2025 et le Conseil communal en séance du 20 juin 2025 ont préavisé favorablement une participation bourgeoise de CHF 110'000.- ventilée comme suit :

- CHF 20'000 sous forme de don,
- CHF 90'000.- sous forme de prêt à 0% remboursable sur environ 21-22 ans (remboursement de CHF 4'000 à CHF 6'000.- par année).

Le solde à financer par le FC La Combe est de CHF 19'000.-.

Suite à leur présentation, ils répondent à différentes questions formulées par l'assemblée.

3. Approbation du projet de réfection des projecteurs des stades du FC La Combe ainsi que du crédit d'engagement y relatif et son financement

M. le Président soumet ensuite au vote de l'Assemblée l'approbation du projet de réfection des projecteurs des stades du FC La Combe ainsi que du crédit d'engagement y relatif et son financement.

Par un vote à main levée, l'Assemblée bourgeoise approuve à l'unanimité la participation bourgeoise à ce projet tel que proposée.

4. Approbation du prêt financier de la Bourgeoisie à la Municipalité

Afin d'assurer quelques rentrées supplémentaires dans les caisses de la Bourgeoisie, le Conseil communal propose à l'Assemblée bourgeoise d'accorder, comme ces dix dernières années, un prêt à la Municipalité de Martigny-Combe jusqu'à la hauteur de CHF 1 Mio pour une année au même taux que l'an dernier, soit 1.5%.

Le Conseil communal soumet à votre approbation le prêt jusqu'à concurrence de 1 Mio à la Municipalité au taux de 1.5%.

Par un vote à main levée, l'Assemblée bourgeoise approuve à l'unanimité moins une abstention ce prêt financier.

5. Présentation de la planification financière 2026-2029

M. le Président précise que la Loi sur les communes du 5 février 2004 prévoit l'établissement par le Conseil communal d'une planification financière d'une durée de quatre ans au minimum. Cette planification financière reste une ligne directrice et les budgets annuels seront soumis chaque année à l'Assemblée bourgeoisiale pour approbation.

M. Maxime Lambercy de la fiduciaire Nofival SA à Martigny informe que le plan financier pour les années 2026 à 2029 prévoit des excédents de revenus sensiblement similaires dans les années à venir. Le seul investissement planifié est le prêt de CHF 90'000.- au FC La Combe.

Il est rappelé à l'Assemblée que la fortune nette de la Bourgeoisie s'élevait à CHF 2'567'430.84 au 31 décembre 2024.

6. Présentation du budget 2026 de la Bourgeoisie

M. le Président informe tout d'abord l'Assemblée que le Conseil communal a approuvé à l'unanimité le budget 2026 lors de sa séance du 21 novembre 2025. Il a été préavisé favorablement, à l'unanimité des membres présents le 12 novembre 2025 par la Commission bourgeoisiale et le même jour à l'unanimité des membres présents par la Commission communale des finances.

M. Maxime Lambercy commente de manière détaillée le budget 2026 qui prévoit :

- marge d'autofinancement : CHF 17'900.-
- excédent de revenus après amortissements planifiés de CHF 19'800.-
- investissements nets : CHF 90'000.-
- insuffisance de financement : CHF 72'100.-
- excédent du bilan : CHF 2'628'130.84.

7. Approbation du budget 2026 de la Bourgeoisie

M. le Président soumet ensuite au vote de l'Assemblée le budget 2026 de la Bourgeoisie.

Par un vote à main levée, l'Assemblée bourgeoisiale approuve à l'unanimité le budget 2026 de la Bourgeoisie.

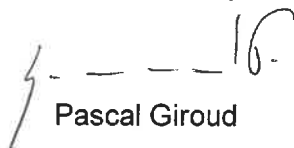
8. Divers

M. Nathan Tornay informe l'Assemblée qu'une action de nettoyages de nos alpages sera mise sur pied en mai 2026 par la Bourgeoisie en collaboration avec le Triage forestier de Martigny - Vallée du Trient.

Il n'y a aucune question ou remarque de la part de l'Assemblée.

La parole n'étant ainsi pas demandée, M. le Président clôt l'assemblée à 19h55 en remerciant ses collègues du Conseil, les membres de la Commission bourgeoise ainsi que tous les employés communaux et forestiers pour leur collaboration et le travail fourni pour la Bourgeoisie de Martigny-Combe.

Le Secrétaire



Pascal Giroud

Le Président



Emilien Roduit